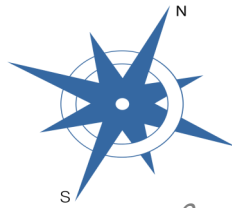


# LE FIL CONTINU



## ADEC-NS

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud

Organisme disposant du Statut consultatif spécial au Conseil Economique et Social de l'ONU

Newsletter N°16

17 septembre 2013

☞ L'enveloppe Soleau : une alternative au dépôt de brevet .....2

☞ Actualité Internationale.....3  
 – Soutien des députés européens pour un programme pour l'emploi et l'innovation sociale au sein de l'UE.  
 – Le Japon teste un détecteur d'objets dans les taxis.  
 – Les ministres réaffirment l'importance d'ITER pour l'avenir énergétique de la planète.

☞ L'ADEC-NS et l'UE.....4  
 – Communiqué de presse  
 «La Commission Européenne cherche « sa capitale de l'innovation » »

☞ Les actualités de l'association .....4

## Innovation : la France en mouvement.

Dans un monde en perpétuel mouvement, où chaque nouvelle technologie sur le marché est rendue obsolète par sa concurrence dans le mois suivant, la créativité d'une économie semble plus que jamais être déterminante pour son dynamisme industriel.

La France, longtemps critiquée à ce sujet, et complexée par des chiffres d'investissements et des résultats moyens en termes d'innovation par rapport à ses voisins nord-européens, semble prendre acte du caractère déterminant de sa capacité à innover pour conserver son rang dans l'économie mondiale.

Le pays veut mettre en place un cadre favorable, pour accompagner et stimuler les développeurs d'idées nouvelles.

Dans ce sillage, les initiatives privées se multiplient. De grandes entreprises ont mis en place des « incubateurs » de Start-Ups, accueillant et développant les projets nouveaux pouvant s'intégrer à leur activité. La Silicon Valley, pôle mondialement connu pour sa santé industrielle due à l'implantation d'entreprises de haute technologie, en est le meilleur exemple.

L'appel lancé par l'Union Européenne pour trouver sa « Capitale de l'innovation » (ou iCapitale) pour 2016, serait peut-être l'occasion pour une ville française de signifier à ses voisins ses ambitions nouvelles, et de mettre au clou la vieille réputation qui veut que la France n'ait rien inventé depuis le TGV.

Toulouse, future iCapitale Européenne ?

L'équipe de l'ADEC-NS

### La pensée du jour :

« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme »

François RABELAIS

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud  
 Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4

Téléphone : 05 67 16 15 16

Télécopie : 05 61 39 89 34

Site Internet : [www.adecons.fr](http://www.adecons.fr)

## L'enveloppe SOLEAU : une alternative au dépôt de brevet

***Il existe depuis 1986 une alternative encore méconnue au dépôt de brevet pour dater une œuvre, un concept, un projet, une musique ou autre : l'enveloppe SOLEAU.***

C'est un procédé plus rapide, plus simple et moins onéreux (seulement 15€ contre plusieurs milliers d'euros pour un brevet).

Cette enveloppe est un des produits proposé par l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle). Elle permet de constituer une preuve scellée et datée de la création pour une validité de 5 ans et peut être renouvelée une unique fois, en attendant par exemple de pouvoir déposer un brevet.

Il est conseillé de déposer cette enveloppe au moment de la réalisation du projet.

Pour que l'INPI puisse dater l'enveloppe, il y a plusieurs contraintes à respecter.

L'enveloppe SOLEAU doit être constituée de deux compartiments, un pour le créateur et un pour l'INPI qui doivent être parfaitement identiques, avoir une épaisseur maximum de 5 mm (soit un maximum de 7 feuilles de format A4) et ne doivent en aucun cas comporter de corps dur.

On peut se procurer une enveloppe SOLEAU sur le site Internet ou dans les agences de l'INPI et le dépôt se fait soit en boutique soit par courrier.

La grande nuance avec un brevet est qu'il ne s'agit pas d'un titre de propriété industrielle et ne substitue donc pas à un brevet d'invention.

Le propriétaire d'une enveloppe SOLEAU n'a pas le droit exclusif sur le contenu (idée, projet, dessin, musique etc.) de son enveloppe. Il démontre par ce principe son intention première avant le dépôt d'un brevet. Ainsi, le dépositaire d'une enveloppe SOLEAU détient le permis d'exploitation personnelle et non industrielle.

En cas de litige entre un dépôt de brevet et une enveloppe SOLEAU basée sur la même idée, le dépositaire d'une enveloppe pourra se rapprocher du tribunal compétent, d'un huissier et du code de la propriété intellectuelle.



**Sources : INPI, Code de la Propriété Intellectuel et Brochure Enveloppe SOLEAU**

**Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud  
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU**

ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4  
Téléphone : 05 67 16 15 16  
Télécopie : 05 61 39 89 34  
Site Internet : [www.adecons.fr](http://www.adecons.fr)

## Soutien des députés européens pour un programme pour l'emploi et l'innovation sociale au sein de l'UE.

Jeudi 5 septembre 2013, les députés de la commission des affaires sociales ont approuvé l'accord informel entre les négociateurs du Parlement et du Conseil datant de juillet 2013.

D'après le communiqué de presse du Parlement Européen du 05/09/13, ce « programme pour l'emploi et l'innovation sociale a pour objectifs prioritaires d'aider les jeunes, de promouvoir l'égalité des genres, de lutter contre la discrimination et de réduire le chômage et l'exclusion sociale. »

Ce programme débloque un montant de 815 millions d'euros et permettra de regrouper, de modifier et d'élargir trois programmes européens actuels pour l'emploi et l'innovation sociale.

Ainsi, 21% du budget ira à l'instrument de microfinancement qui s'élargira aux entreprises sociales, 18% étendront le site Internet du réseau de services européens de l'emploi (EURES) afin de connecter au mieux les entreprises, les demandeurs d'emplois et les agences pour l'emploi et 61% élargiront le programme Progress en finançant des projets menés par des associations, ONG ou administrations publiques dans les domaines de l'emploi, l'inclusion sociale et l'égalité des chances.

Source : Communiqué de presse du Parlement Européen



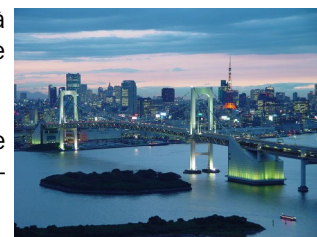
## Le Japon teste un détecteur d'objets trouvés dans les taxis.

Plus d'un quart des objets trouvés au Japon viennent des taxis et pour y faire face, Kokusai Motors, une compagnie de taxis nipponne adepte de la technologie (première entreprise du pays à proposer le Wifi à bord et la facturation automatique sur Smartphone) a imaginé un outil capable d'éviter aux clients de ne pas oublier leurs affaires à l'arrière du véhicule.

Le procédé est simple, chaque angle du véhicule est couvert par une caméra qui mémorise l'entrée et la sortie du client. A la moindre différence entre les deux, une alarme intérieure et extérieure au véhicule se déclenche.

La compagnie souhaite équiper tous ces véhicules (3100 au total) d'ici le printemps 2014.

Source : déplacementspro.com



## Les ministres réaffirment l'importance d'ITER pour l'avenir énergétique de la planète.

Le 6 septembre dernier, à Saint-Paul-Les-Durance a eu lieu la première réunion de niveau ministériel sur l'état d'avancement du programme ITER.

ITER est un programme international, scientifique et technologique créé en 1985 ayant pour objectif de créer l'énergie de demain : la fusion (sûre, fiable, virtuellement inépuisable et ayant un faible impact environnemental).

Ce programme est « l'un des plus complexes jamais mis en œuvre » et aussi « un nouveau modèle de collaboration scientifique internationale » puisqu'il n'y a pas moins de 7 pays membres : la Chine, l'Union Européenne, l'Inde, la République de Corée, la Fédération de Russie et les Etats-Unis. Ce conglomerat fut nommé ITER Organization.

La réalisation du programme a débuté au cours de l'été 2010. Les contrats de fabrication ont été signés avec les leaders des grands groupes industriels internationaux.

Aussi, cette réunion a permis aux ministres d'évaluer les progrès, l'avancement et les défis de la conception de ce projet à respecter (calendrier et maîtrise de coûts).

Ainsi, « les hauts représentants ministériels ont engagé ITER Organization à proposer une amélioration du plan de management de la construction d'ITER, et à le mettre en œuvre en collaboration étroite avec les agences domestiques chargées de gérer les approvisionnements en nature fournis par chaque Membre. »

Source : Press Release



## L'ADEC et l'Union Européenne

### « La Commission européenne cherche sa «capitale de l'innovation»

La Commission européenne ouvre aujourd'hui le concours pour le prix de la première capitale européenne de l'innovation, ou «iCapitale». Ce prix récompensera la ville qui offre le meilleur «écosystème d'innovation» en connectant les citoyens, les organismes publics, les établissements d'enseignement et les entreprises. Comme 68 % de la population de l'UE vit aujourd'hui dans des zones urbaines, ce sont ces zones qui contribueront le plus à faire progresser l'innovation en Europe. Les villes encouragent l'innovation par leurs propres offres de service, mais l'enjeu principal est de créer un environnement favorable permettant également à d'autres d'innover et de faciliter l'interconnexion entre les sphères publique et privée. Un jury indépendant composé d'experts sélectionnera le gagnant au printemps 2014. La ville retenue recevra 500 000 euros destinés à l'aider à intensifier son action. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 3 décembre 2013.

M<sup>me</sup> Maire Geoghegan-Quinn, commissaire européenne responsable de la recherche, de l'innovation et de la science, a déclaré à cette occasion: «*Les villes sont les moteurs de l'économie européenne. Sept Européens sur dix vivent dans des zones urbaines, qui génèrent deux tiers du PIB de l'Union européenne. Nous souhaitons encourager les villes à placer la barre plus haut en matière d'innovation, et créer un réseau de villes qui pourront partager leurs meilleures idées pour le futur.*» Les villes seront évaluées à la fois sur la base des initiatives qu'elles ont prises et des résultats qu'elles ont obtenus jusqu'ici, et sur leurs idées pour renforcer les capacités d'innovation futures. Elles devront démontrer qu'elles disposent d'une stratégie complète, c'est-à-dire:

**innovante** – du point de vue des idées, des procédés et des outils;

**motivante** – dans le but d'attirer des talents, des financements et des investisseurs et de susciter la participation et l'engagement des citoyens;

**intégrée** – le lien avec les objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive dans toute l'Europe de la stratégie Europe 2020 devra être démontré;

**interactive** – par l'édification d'une communauté de l'innovation au sein de la cité et avec d'autres villes.

Le concours est ouvert aux villes de tous les États membres et des pays associés au programme-cadre de recherche de l'UE qui comptent de plus de 100 000 habitants, et concerne les initiatives en cours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 au moins. Dans les pays où aucune ville ne dépasse 100 000 habitants, la ville la plus grande peut se porter candidate.

#### Contexte

L'innovation, essentielle pour la croissance économique et la compétitivité, se trouve au cœur de la stratégie Europe 2020. L'Union européenne s'est fixé comme objectif de devenir une «Union de l'innovation».

L'UE favorise un développement urbain intelligent et durable à travers ses activités de recherche et d'innovation et sa politique régionale. Le prochain programme de recherche et d'innovation «Horizon 2020» se déroulera de 2014 à 2020. Il sera plus que jamais axé sur le financement de la totalité de la «chaîne de l'innovation», du stade de la découverte scientifique au développement de solutions proches du marché. Les financements futurs de la politique régionale se concentreront eux aussi davantage sur la recherche et l'innovation, notamment sur la mise en place d'infrastructures de recherche. »

## Agenda ADEC-NS



**Lundi 23 septembre : dîner-débat à Toulouse**, en présence de  
SE Monsieur Tomasz ORŁOWSKI, **Ambassadeur** de Pologne en France,  
Mme Joanna Pawelek-Mendez, **Premier Secrétaire** de Pologne en France,  
M. Dariusz Piotv Wisniewski, **Consul Général** de Pologne à Lyon,  
M. Antoine Jankowski, **Consul Honoraire** de Pologne à Toulouse.

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud  
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4

Téléphone : 05 67 16 15 16

Télécopie : 05 61 39 89 34

Site Internet : [www.adecons.fr](http://www.adecons.fr)